



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 24-33 Conseil d'Administration du 04/04/2024

Concours professeur d'enseignement artistique 2023
spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle »
bilan financier et détermination
du coût des candidats admis

Service Concours - Examens
Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	16
• Pouvoirs :	12
• Suffrages exprimés :	28
• Votes POUR :	28
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Monsieur Louis LE COZ, rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que le concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle », session 2023, a été organisé par le service Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national.

Le jury de ce concours s'est réuni le 26 octobre 2023 et a déclaré 14 candidats admis.

Éléments d'information sur le concours

Géographie du concours		Collectivités et établissements publics de l'ensemble du territoire national
Nombre de :	• postes ouverts	25 (20 externes, 5 internes)
	• candidats inscrits	35 (13 externes, 22 internes)
	• candidats admis à concourir	26 (8 externes, 18 internes)
	• candidats admissibles	21 (8 externes, 13 internes)
	• présents aux épreuves d'admission	20 (8 externes, 12 internes)
	• candidats déclarés admis	14 (6 externes, 8 internes)

Éléments financiers sur le concours

		ESTIMATION : à l'ouverture du concours	DÉFINITIF : à l'issue de l'organisation du concours
Coût du concours		100 446 €	75 935.78 €
Candidats inscrits	Nombre	70	35
	Coût par candidat	1 434.94 €	2 169.59 €
Candidats admis	Nombre		14
	Coût par candidat		5 423.98 €

Ce concours, ouvert en 2023, relève des dispositions de la convention cadre pluriannuelle en date du 8 mars 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2019, conclue entre les 14 Centres de Gestion du Grand Ouest et relative au fonctionnement de la « coopération concours Grand Ouest » suite au transfert des concours et examens professionnels du CNFPT. Conformément à l'article 9 de cette convention, le coût total de ce concours transféré est financé par le budget annexe de la coopération concours adossé au budget principal du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

ADOPTENT

- le bilan financier définitif du concours de professeur d'enseignement artistique, spécialité « musique », discipline « musique traditionnelle » 2023, d'un montant de 75 935.78 € ;
- le coût du candidat admis d'un montant de 5 423.98 €.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240409-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-04-2024

Publication le : 10-04-2024

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN



Bilan financier

Libellé des charges communes	Coût estimatif en € pour 70 inscrits	Coût réel en € pour 35 inscrits	Observations
1- Travaux d'imprimerie ou de reproduction (en interne)			
1-1 Impression des affiches			
1-2 Impression des plaquettes d'information			
1-3 Impression des dossiers d'inscription			
1-4 Impressions diverses			
<i>Impression des sujets des épreuves écrites</i>			
<i>Impression de sujets d'admission</i>			
<i>Impressions nécessaires à l'organisation (écrits et oraux)</i>	100,00 €	171,97 €	23,20+148,77
1-5 Impression des dossiers des jurys	100,00 €	22,10 €	
1-6 Frais d'affranchissement (timbres, recommandés)	100,00 €	12,61 €	
Sous-total	300,00 €	206,68 €	
2- Fournitures papier (en interne)			
2-1 Copies à coin gommé			
2-2 Fournitures diverses, papier pour les convocations, résultats et courriers divers	50,00 €	2,34 €	
Sous-total	50,00 €	2,34 €	
3- Publicité			
3-1 Avis presse	- €	0,00 €	Publicité au JO
4- Location de salles			
4-1 Location de salles			
<i>Epreuves écrites</i>			
<i>Epreuves facultatives</i>			
<i>Epreuves orales et pédagogiques</i>	355,00 €	294,00 €	VDC3+CRR
4-2 Location de matériel (tables, chaises, informatique et autres)			
Sous-total	355,00 €	294,00 €	
5- Coûts salariaux			
5-1 Coûts salariaux et divers	45 000,00 €	41 902,87 €	
5-2 Surveillance des épreuves	300,00 €		
Sous-total	45 300,00 €	41 902,87 €	
6- Rémunérations concepteurs, examinateurs, correcteurs et jurys			
6-1 Conception des épreuves			
<i>Epreuves écrites</i>			
<i>Epreuves facultatives</i>			
<i>Epreuves orales</i>			
<i>Sous total</i>	- €	- €	
6-2 Instruction des dossiers interne et externe		3 564,70 €	
<i>Sous total</i>		3 564,70 €	
6-3 Participation épreuves d'admission (entretien et péda)	20 000,00 €	7 467,69 €	
6-4 Réunions de jurys	500,00 €	402,89 €	
6-5 Frais de repas	1 200,00 €	568,45 €	
6-6 Frais de déplacement et d'hébergement	16 000,00 €	8 700,20 €	
Sous-total	37 700,00 €	20 703,93 €	
7- Prestations de services			
7-1 impression de sujets (imprimeur)			
7-2 secrétariat handicapé			
7-3 sécurité (agents de sécurité)			
7-4 achat de sujets (cellule pédagogique)			
7-5 droit de copie			
7-6 accordeur piano		170,00 €	
Sous-total	- €	170,00 €	
8- Charges de structure et de gestion courante			
8-1 Charges de structure et de gestion courante (services supports, télécommunications, maintenance des matériels, véhicules, indemnités élus, maintenance bâtiment, fluides, entretien et assurances)	16 741,00 €	12 655,96 €	forfait de 20% des dépenses de 1 à 7
Sous total	16 741,00 €	12 655,96 €	
TOTAL GENERAL	100 446,00 €	75 935,78 €	
Coût par inscrit :		2 169,59 € (pour 35 inscrits)	
Coût par lauréat :		5 423,98 € (pour 14 lauréats)	